

Euro Disney Associés SCA  
FO - Disney  
Bâtiment Mary Poppins  
BP 100  
77777 Marne la Vallée Cedex 4

Nos Réf. :  
KR/DM/861  
Objet :  
Présentation des comptes du  
Comité d'Entreprise clos au 30 septembre 2011.  
Votre courrier du 09 janvier 2012.

Chessy,  
le 19 janvier 2011

Messieurs,

Par courrier du 9 janvier 2012, vous avez fait part à Monsieur Philippe Gas et à Monsieur Joe Schott, d'un certain nombre d'éléments relatifs à la présentation des comptes du Comité d'Entreprise clos au 30 septembre 2011. Vous nous interrogez sur des éléments comptables antérieurs à l'année 2011 dont le bilan a été présenté, ainsi que sur des éléments de l'année comptable 2011 elle-même.

S'agissant des questions relatives à la période antérieure à l'année fiscale 2011, je ne saurais évidemment vous apporter de réponse eu égard au fait que nous nous interrogeons autant que vous sur la nature et l'origine des anomalies identifiées. Je vous rappelle au demeurant sur le sujet que la procédure d'expertise judiciaire, déclenchée à notre initiative, a notamment pour objet de fournir un éclairage sur la question. Cette expertise est encore en cours.

S'agissant des anomalies que vous croyez déceler quant à la présentation des comptes 2011, je vous rappelle en premier lieu que je n'ai aucune compétence à m'immiscer dans les questions comptables du Comité dont la gestion est assurée par un organe propre à celui-ci et contrôlé par ses membres, ainsi qu'il en est prévu au règlement intérieur du Comité. Je vous rappelle en tant que de besoin que les comptes, tels que présentés, ont été certifiés par un Commissaire aux Comptes, ce qui leur confère une nature certaine ; ce contrôle légal permet de s'assurer de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes.

Je vous rappelle au demeurant que plusieurs réunions du Comité d'Entreprise ont été organisées à l'occasion desquelles il vous appartenait d'interroger les personnes compétentes sur le sujet, à savoir le Bureau du Comité, l'expert comptable du Comité, ainsi que son Commissaire aux Comptes et que, contrairement à vos affirmations, certains élus de votre Organisation Syndicale étaient présents notamment lors de la présentation des comptes par AXIA.

J'ai, par ailleurs, demandé à Madame la Secrétaire du Comité d'Entreprise et au Cabinet Axia de bien vouloir faire aux élus un courrier de manière à vous apporter les explications nécessaires à votre bonne compréhension.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.



Karine RAYNAUD  
Présidente du Comité d'Entreprise

CC : Philippe GAS  
Joe SCHOTT  
Daniel DREUX  
Germaine CISSE  
Organisations Syndicales